



**IDELIS**

**BEGES – Bilan d'émission de  
Gaz à Effets de Serres**

21/06/2024



# Contexte



# Bilan de gaz à effets de serres - réglementation



Gaz à effets de serres :  $\text{CO}_2/\text{CH}_4/\text{N}_2\text{O}/\text{HFC}/\text{SF}_6/\text{PFC}$

Chacun de ses gaz à un pouvoir de réchauffement, et on exprime leur émission en poids équivalent  $\text{CO}_2$ .

A l'origine le BEGES portait sur le scope 1 et 2:

- émissions directes de GES (transport, combustion d'énergie fossile, déplacements) **Scope 1**
- Émissions indirectes associées à l'énergie (achat, production, consommation d'électricité) **Scope 2**

Depuis 2022, il convient de prendre en compte les émissions indirectes (chaînes logistique, déplacement de personnes, déchets, cycle de vie des produits...)



# Bilan de gaz à effets de serres - réglementation



## Article L229-25 du code de l'environnement :

Réalisation d'un bilan d'émissions et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire tous les trois ou quatre ans pour:

- Les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés - L'État, les régions, les départements, les communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants ;
- Les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes (hôpitaux, etc.).

Le BEGES fait partie intégrante du **reporting extra-financier**. Les émissions de GES des scopes 1, 2 et 3 doivent être incluses pour toutes les entreprises, et le BEGES doit être intégré dans **le reporting annuel de la CSRD-Corporate Sustainability Reporting Directive**, entrée en vigueur le **1er janvier 2024**, oblige toutes les entreprises de plus de 250 salariés et les PME cotées en bourse à réaliser un BEGES à partir de 2025.

**Rq = L'AO demande un bilan tous les ans**



# Les sanctions en cas de non-respect des obligations



La loi sur l'industrie verte de 2023 a renforcé les sanctions en cas de non-réalisation ou non transmission du BEGES.

L'amende maximale est désormais de 10 000€ et 20 000€ en cas de récidive (contre 1 500€ auparavant). À partir de juin 2024, l'obtention d'aides publiques pour la transition énergétique et écologique est soumise à la réalisation et publication du BEGES et la mise en œuvre d'un plan de transition pour la réduction des émissions de GES de l'entreprise.

Le BEGES = Comptabilité Carbone + Plan d'actions



# Réalisation du BEGES



- les émissions directes (sources de combustion, biomasse...);
- les émissions indirectes associées à l'énergie (électricité);
- les émissions indirectes associées au transport (marchandises, trajets domicile-travail...);
- les émissions indirectes associées aux produits achetés (achats, gestion des déchets, leasing...);
- les émissions indirectes associées aux produits vendus (utilisation, fin de vie...);
- les autres émissions indirectes



# BEGES De la SPL STAP LARRIBAU + AGENCE



- 152 lignes de données => traçabilité de la source dans le fichier excel pour que le prochain soit comparable
  - Différentes sources de données du « PPI SMPBPM » au « nombre de tickets repas distribués ».
- 
- Hypothèse retenue pour 2022 = hypothèse majorante à chaque fois pour affiner le bilan les années suivantes

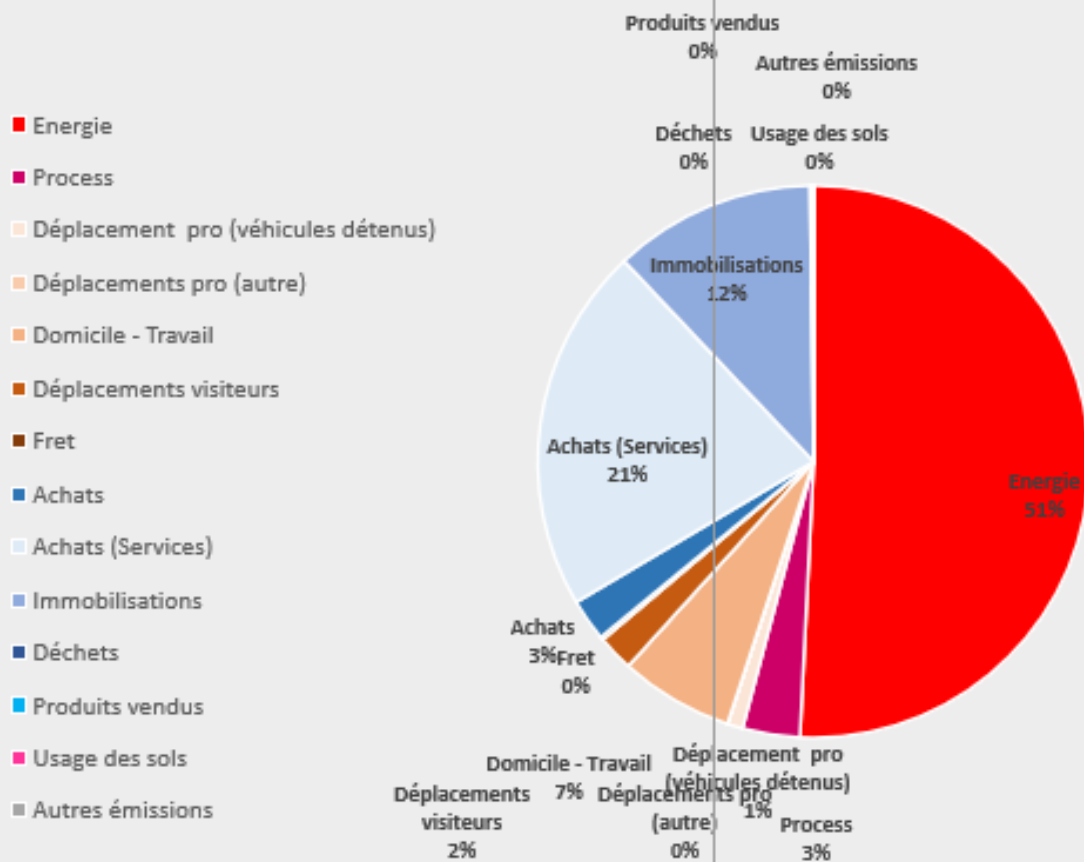
**IMPORTANT** : peu importe le chiffre du premier bilan, ce qui importe c'est la baisse.



# Résultats



## Répartition des émissions par poste d'émission



Récapitulatif	kg CO <sub>2</sub> eq	%
Energie	5663766,804	51 %
Process	374391	3 %
Déplacement pro (véhicules détenus)	100725,953	1 %
Déplacements pro (autre)	1234,27348	0 %
Domicile - Travail	742989,8816	7 %
Déplacements visiteurs	236696,94	2 %
Fret	19996,875	0 %
Achats	275526,326	2 %
Achats (Services)	2391350,08	21 %
Immobilisations	1320597,063	12 %
Déchets	23243,942	0 %
Produits vendus	0	0 %
Usage des sols	0	0 %
Autres émissions	0	0 %



# Résultats



En 2022 :

11 150 519 kg de CO2 équivalent émis

---

Soit **2,51 kg/ km**  
Ou 374 kg/10 K€ de CA  
Ou 32677 kg/Salarié

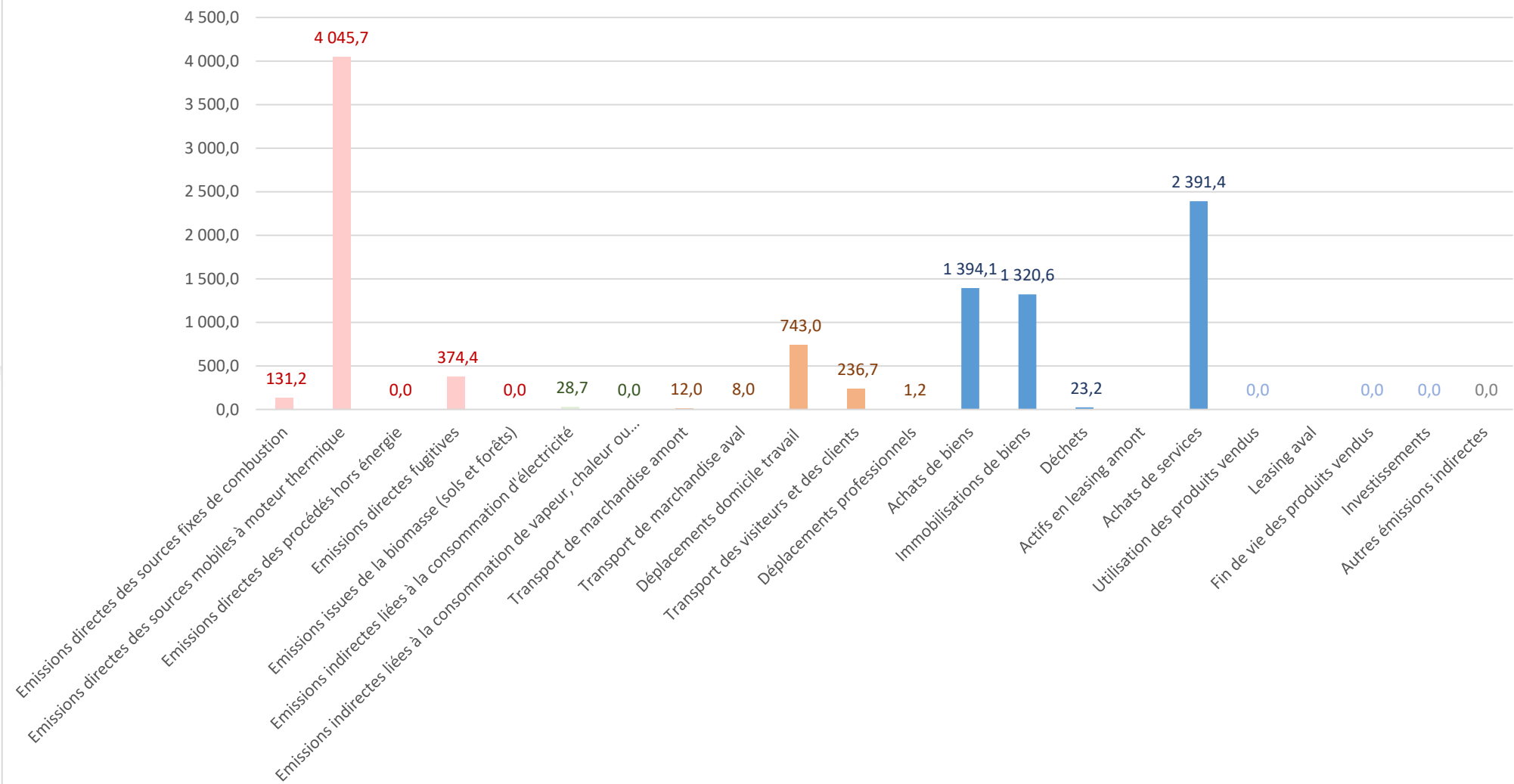
Dijon : 17 600 000 kg de CO2 émis (même si la comparaison ne veut rien dire)



# Résultats



Répartition des émissions par postes d'émissions (tCO2eq) - BEGES V5

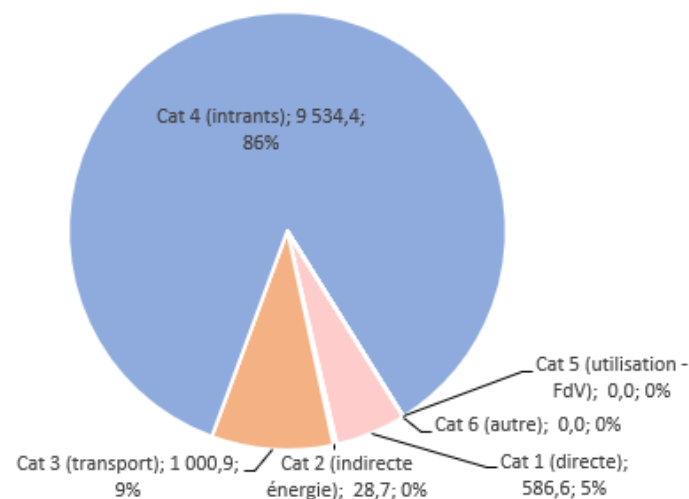


# Résultats



Répartition des émissions par catégories (tCO2éq)

- Cat 1 (directe)
- Cat 2 (indirecte énergie)
- Cat 3 (transport)
- Cat 4 (intrants)
- Cat 5 (utilisation - FdV)
- Cat 6 (autre)



4.1	Achats de biens					5 799,2	
4.2	Immobilisations de biens					1 320,6	
4.3	Déchets					23,2	
4.4	Actifs en leasing amont						
4.5	Achats de services					2 391,4	
<b>Cat 4 (intrants)</b>	<b>Sous total</b>					<b>9 534,4</b>	



# Objectif du plan de transition



Rappel: atteinte de la neutralité carbone dans les transports en 2050.

- Si on diminue les GES de 5% par an on atteint : 5061 tonnes de CO2 eq en 2039.  
2228 tonnes de CO2 eq en 2050

## OBJECTIF NON ATTEINT

- Si on diminue les GES de 7,5 % par an : 1413 tonnes de CO2 eq en 2050

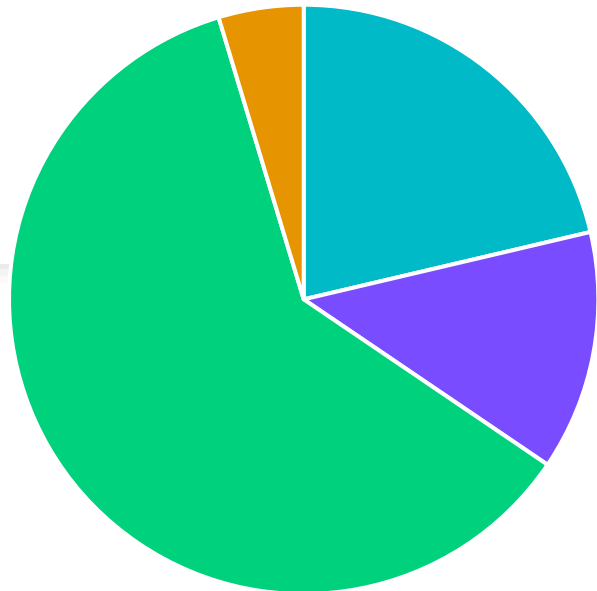
## OBJECTIF ATTEINT



# Objectif du Décret tertiaire



Rappel: réduction de 40% des énergies des bâtiments = sources fixes de combustion.



- Emissions directes des sources fixes de combustion
- Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
- Emissions directes fugitives
- Emissions liées à la consommation d'électricité

Energies fixes+ électricité =

26% des émissions de cat 1 et 2

Objectif = 10,4% soit 1% de Teq CO<sub>2</sub>

Rq = 61 % des émissions sont des émissions directes fugitives => fuite des climatiseurs de bus.



# Exemple de plan de transition



SEM Réunion

<https://bilans-ges.ademe.fr/bilans/consultation/93b8f249-b1cd-11ed-8fce-005056b7acd1/plan-transition>

Transport Ville de Troyes

<https://bilans-ges.ademe.fr/bilans/consultation/93b87056-b1cd-11ed-8fce-005056b7acd1/plan-transition>

Régie des transports de l'aisne

<https://bilans-ges.ademe.fr/bilans/consultation/93b88b5c-b1cd-11ed-8fce-005056b7acd1/plan-transition>

Tours

<https://bilans-ges.ademe.fr/bilans/consultation/b1fb798b-2ade-45db-904f-95b04541f7a8/plan-transition>

Dijon

<https://bilans-ges.ademe.fr/bilans/consultation/04b7c32f-5f6f-4c6f-a4f2-37f1bf03f5c3/plan-transition>



# Prochaine étape



## La RTM teste un adhésif anti-chaueur dans le tramway de Marseille

Alors que l'été s'installe à Marseille et en Provence, les températures peuvent vite grimper dans les transports en commun. Pour éviter la surchauffe à l'intérieur, la RTM teste depuis le 10 mai un dispositif anti-chaueur sur dix rames de tramway. Les premiers retours sont positifs.



- Définir le plan de transition jusqu'à 2030 avec :
  - plan d'action
  - plan de suivi des indicateurs.
- **Groupe de travail? Qui?**



A landscape of misty mountains with a teal-to-purple gradient overlay. The word "IDELIS" is centered in a bold, dark blue font.

**IDELIS**